

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique :
constitution d'une servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine valant autorisation de travaux sur la parcelle communale AE 47 rue Eugène Lambert

Date de convocation
10 juin 2022

Date d'affichage
25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28
Exprimés : 28

Le dix-huit juin deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

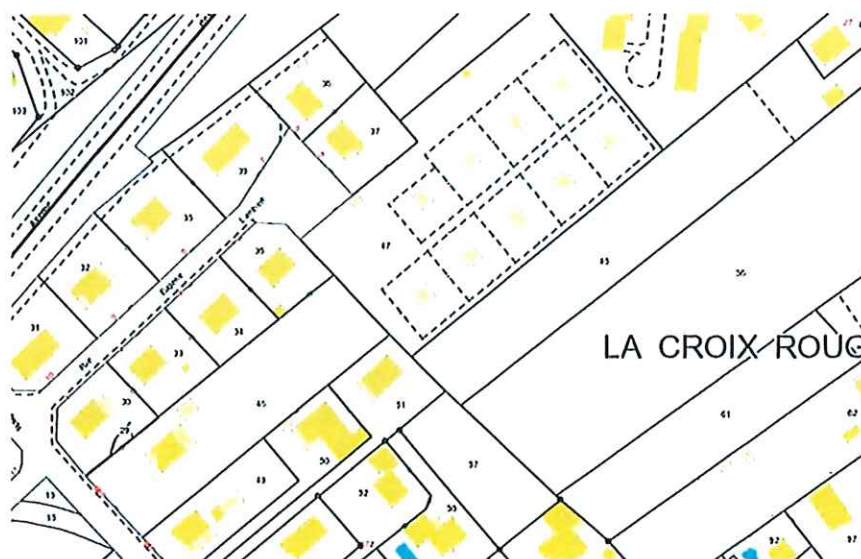
Procurations : Nathalie REBATEL à Christophe DUTHEIL, Morgane ALVES DIAS à Jacky DONJON, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE à Jacky GACHET, Véronique LEPRUN à Céline BORDIER, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Céline BORDIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

Dans le cadre de travaux d'extension du réseau électrique, rue Eugène Lambert, Enedis doit implanter les ouvrages décrits dans la convention ci-annexée sur des parcelles privées parmi lesquelles figure la parcelle communale AE-n°47 (jardins communaux).





Mairie
 1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
 Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
 E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

En conséquence, Enedis doit recueillir l'autorisation des propriétaires sur la réalisation des travaux projetés et procéder à l'instauration de la servitude consécutive par l'établissement d'une convention de servitude en tréfonds qui sera publiée au fichier immobilier aux frais exclusifs du bénéficiaire de la servitude.

Le projet de convention de servitude autorise le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 20 m et l'implantation de ses accessoires. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera versé à la Commune.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
 Considérant la demande de SINAT pour le compte d'ENEDIS daté du 6 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la constitution de servitude de passage, selon les termes de la convention annexée à la présente, sur la parcelle cadastrée n°AE-47 appartenant au domaine privé de la commune de Valgelon-La-Rochette (73110) au profit du d'ENEDIS
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de cette servitude, ou ce dossier.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
 Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
 David ATES

Accusé de réception en préfecture
 073-200086882-20220618-Del20220514-DE
 Date de réception préfecture : 23/06/2022